

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2010

OBJET
de la Délibération

**CONCOURS DES
MAISONS FLEURIES
– ANNEE 2010**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 septembre 2010

Date d'affichage : 23 septembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHORE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL
Mme LE DOARE à Mme GREZE

Absent excusé

M. DERRIEN

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – ANNEE 2010

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Le Comité départemental du Tourisme organise chaque année un concours des Maisons Fleuries auquel ont participé 30 Pontivyens en 2010.

Selon les catégories, les 3 premiers se voient attribuer un prix en numéraire pour un montant à répartir s'élevant à 1 470 €. Une enveloppe de 425 € est réservée à l'achat de fleurs qui seront offertes à tous les participants.

La répartition des prix est fixée comme suit :

- 1^{ère} catégorie : 390 €
- 3^{ème} catégorie : 300 €
- 4^{ème} catégorie : 190 €
- 5^{ème} catégorie : 390 €
- 7^{ème} catégorie : 100 €
- 8^{ème} catégorie : 100 €

Nous vous proposons :

- d'accepter l'attribution des prix comme indiquée ci-dessus

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 30 septembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**